



Trame Verte et Bleue Restauration et entretien de la Scarpe rivière et de ses affluents

Porteur de projet :

Communauté de Communes de l'Atrébatie, Communauté de Communes de l'Artois, Communauté de Communes du Val du Gy, Communauté urbaine d'Arras (coordonnateur du groupement)

Descriptif du projet :

Restauration et entretien déclarés d'intérêt général de la Scarpe rivière et de ses affluents

Enjeu, contenu du projet : Objectifs et enjeux du projet

- Stratégie du projet

La Trame verte et bleue de l'Arrageois, document cadre pour la préservation de la biodiversité, a été adoptée par la Communauté urbaine d'Arras en 2003. Elle vise la préservation du patrimoine naturel et la reconnexion des cœurs de nature en reliant entre eux les éléments naturels structurants (cours d'eau, boisement, zones agricoles...) et s'appuie prioritairement sur les deux vallées du territoire : les vallées de la **Scarpe** et du Crinchon.

- Objet technique

Restauration de la biodiversité
Préservation de la ressource en eau
Atteinte du bon potentiel écologique

Mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la Scarpe rivière et de ses affluents en termes de :

- lit mineur, berges et ripisylve
- qualité physicochimique de l'eau
- profil morphologique du cours d'eau
- habitats et écoulements
- fonctionnement de la vie aquatique
- continuité écologique et sédimentaire
- zones humides, zones naturelles
- biodiversité
- zones inondables, zones d'expansion de crues
- érosion et ruissellement
- risques de pollution
- usages du cours d'eau

- Aspect structurant du projet

Restauration écologique de l'axe est-ouest de la Trame bleue de l'Arrageois
Corridor écologique d'intérêt régional

- Interactions avec les autres trames structurantes

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

La Scarpe est bordée par le chemin des deux eaux, axe structurant est-ouest des modes doux du territoire. Ce chemin est fonctionnel sur la partie canalisée du cours d'eau (chemin de halage) et sera poursuivi sur la partie rivière à moyen terme.

- Faisabilité matérielle à l'horizon 2020-2030

2011 – 2016 : Mise en œuvre d'un premier plan de gestion incluant l'entretien et la restauration du cours d'eau (sauf l'effacement des ouvrages constituant un obstacle à l'écoulement des crues et à la continuité écologique).

A partir de 2011 : Etudes d'avant projet et dossiers réglementaires Loi sur l'eau pour l'effacement des ouvrages

- Cohérence avec les capacités financières du maître d'ouvrage : Etudes et travaux subventionnés à 80%

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? En partie
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? En partie
- le projet est en travaux en 2010 – 2011

Nature du projet Espace Trame verte et bleue

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON
- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
NON

Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Voies routières
Voies douces à moyen terme

Consommation d'espace

- le projet consomme-t-il des espaces agricoles ? NON

Logement

- le projet produit-il des logements ? NON

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation) :

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

Les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93, de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.
Les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.